

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 27 Mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35 Présents : 35

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, AUDIN, RYSPERT, COTTON, ZEGGAR, DAUMERIE, GENELLE-GILBERT, DELOBE, CHATELAIN, BIREMBAUT, ESPALIEU, DUPONT, ZAOUÏ, THOMAS, CARTA, LEFEBVRE, THUROTTE, DUCHEMIN, METRAU, DUFOUR-MALLE, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, SANCHEZ, AÂRABAT AMALOU, SCHUTZ, WATTEAU, BOUILLEZ, BRAILLY, HOCHART, FEDDAL, MESSAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SCHUTZ.

DELIBERATION N° 3/1A : **FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES (*Commissions à caractère réglementaire*) : Commission d'Appel d'Offres et jury de concours.**

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que le jury de concours doivent comprendre outre le Maire, Président (*ou son représentant désigné par lui*), pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus, **5 membres** du Conseil Municipal, élus par le Conseil **au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste**. Le scrutin est secret. Il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage, ni vote préférentiel, par ordre de présentation, au scrutin secret.

Les listes présentées aux suffrages peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Par ailleurs, il est à préciser qu'assistent également à cette commission avec voix consultative Monsieur le Comptable Public, un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, un représentant des Services Techniques compétent pour suivre et assurer l'exécution des travaux, les personnalités désignées le cas échéant par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'Appel d'Offres.

L'Assemblée est invitée à désigner ses **cinq membres titulaires** et **cinq membres suppléants** pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et jury de concours.

L'Assemblée a décidé de procéder au vote à bulletin secret.

.../...

A l'appel des candidatures, trois listes sont déposées, à savoir :

- liste « *Fiers d'être Denaisiens* » : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
- liste « *Nous sommes Denain* » : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.
- liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

En présence de Monsieur SCHUTZ, secrétaire de séance, de Madame BOUILLEZ et de Madame MESSAOUI, assesseurs, les opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre de Conseillers appelés à voter : **35**
- Nombre de votants : **35**
- Bulletins blancs : **0**
- Bulletins nuls : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **35**
- Nombre de sièges à pourvoir : **5**
- Quotient : **7**

■ **Première répartition au quotient électoral :**

- Liste « *Fiers d'être Denaisiens* » : 29 VOIX/7 soit **4 sièges**.
- Liste « *Nous sommes Denain* » : 4 VOIX/7 soit **0 siège**.
- Liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » : 2 VOIX/7 soit **0 siège**.

■ **Deuxième répartition au plus fort reste :**

- Liste « *Fiers d'être Denaisiens* » : $29 - (4 \times 7) = 1$
- Liste « *Nous sommes Denain* » : $4 - (0 \times 7) = 4$
- Liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » : $2 - (0 \times 7) = 2$

■ **Obtiennent donc :**

- Liste « *Fiers d'être Denaisiens* » : **4 sièges**.
- Liste « *Nous sommes Denain* » : **1 siège**.
- Liste « *Un nouveau souffle pour Denain* » : **0 siège**.

Sont donc élus titulaires :

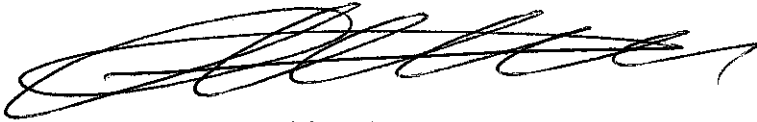
- Monsieur Jean-François ESPALIEU (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Madame Christiane BIREMBAUT (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Christian DELOBE (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Madame Yamina MOHAMED (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Frédéric BRAILLY (*Liste « Nous sommes Denain »*)

.../...

Sont donc élus suppléants :

- Monsieur Lakdar ZAOUI (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Madame Catherine MIRASOLA (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Francis LEFEBVRE (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Madame Nadine DUPONT (*Liste « Fiers d'être Denaisiens »*)
- Monsieur Joshua HOCHART (*Liste « Nous sommes Denain »*)

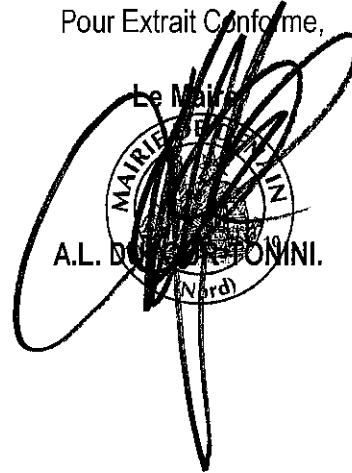
Le Secrétaire de séance,



W. SCHUTZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,



A.L. DUBOIS



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....